



# RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS

**COMITÉ SYNDICAL**

**12/10/2020**

---

**SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMÉNAGEMENT**

Communautés de Communes du pays Bigouden Sud  
17, rue Raymonde Folgoas Guillou - BP 82035 29122 PONT-L'ABBE  
justine.fontaine@sioca.fr / Téléphone : 02 98 82 78 34 - 06 38 64 16 36  
[www.sioca.fr](http://www.sioca.fr)

**Comité Syndical du 12 octobre 2020**

Contribution exceptionnelle des Communautés de Communes au financement du SIOCA pour la mission d'accompagnement du CEREMA vers la prise de compétence AOM

3

## Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

### Comité syndical du 12 octobre 2020

Date de la convocation
7 octobre 2020

L'an 2020 et le 12 octobre à 17h00, le Comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni à la salle de l'espace Simone Veil à Pouldreuzic, en séance publique, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Date d'affichage
7 octobre 2020

Etaient présents parmi les titulaires :

**DOUARNENEZ COMMUNAUTE :** MME FLORENCE CROM, PATRICK TANGUY ;  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN :** M. YVES LE GUELLEC, M. PHILIPPE RONARC'H ;  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD :** MME DANIELLE BOURHIS, M. JEAN-CLAUDE DUPRE ;  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN :** MME SOLENE JULIEN LE MAO ;

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20
Présents (titulaires+suppléants) : 12
Pouvoirs : 0
Votants : 12

Etaient présents parmi les suppléants :

**DOUARNENEZ COMMUNAUTE :** MME ANISSA ANDASMAS ;  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN :** M. JEAN-LOUIS CARADEC ;  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD :** M. CHRISTIAN LOUSSOUARN, M. DANIEL LE PRAT, M. STEPHANE MOREL ;  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN :** / ;  
Absents excusés : M. STEPHANE LE DOARE, MME CHRISTINE ZAMUNER, M. CHRISTIAN BODERE, , M. PHILIPPE AUDURIER, MME JOCELYNE POITEVIN, M. YANNICK LE MOIGNE, MME ANGELIQUE AUGRAIN ;  
Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : MME. JUSTINE FONTAINE

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement.

**Philippe RONAC'H a été élu secrétaire de séance.**

### **OBJET : Contribution exceptionnelle des Communautés de Communes au financement du SIOCA**

La Présidente rappelle que le Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement (SIOCA) fédère quatre Communautés de Communes : Douarnenez Communauté, la CC du Cap Sizun Pointe du Raz, la CC du Haut Pays Bigouden et la CC du Pays Bigouden Sud.

Au vu de l'excédent global de l'exercice 2019, des contraintes budgétaires des collectivités et des projets du syndicat en 2020, le Comité Syndical du 3 février 2020 a fixé la contribution des EPCI de l'ouest Cornouaille pour atteindre 0,873 €/habitants (population DGF connue à la date de la décision).

Le montant de la contribution se répartit par EPCI de la manière suivante :

EPCI	Population DGF au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	Contributions financières 2020
Douarnenez Communauté	20 726	18 218,15 €
Cap Sizun - Pointe du Raz	19 913	17 503,53 €
Haut Pays Bigouden	20 481	18 002,80 €
Pays Bigouden Sud	47 471	41 727,01 €

La Présidente explique que dans le cadre de la Loi d'Orientations sur les Mobilités (LOM) du 24 septembre 2019, les Communautés de Communes devront se positionner sur la prise de compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité » avant le 31 mars 2021.

La Présidente ajoute que le Cerema propose d'accompagner quelques territoires partenaires dans leurs réflexions sur une éventuelle prise de compétence avant le 31 mars 2021 :

- Comprendre ce qui engage les collectivités qui deviennent AOM ;
- Répondre aux questions que les nouvelles dispositions de la LOM posent concrètement aux collectivités ;
- Répertoire les freins qui s'opposent à la prise de compétence locale et trouver des solutions pour les lever ;
- Recenser les leviers pour faciliter la mise en œuvre ultérieure d'une stratégie locale de mobilité adaptée aux besoins

Le SIOCA propose de porter de partenariat, à l'échelle de l'ouest Cornouaille, en étroite collaboration avec les quatre Communautés de Communes.

Le Cerema Ouest propose un séquençement du travail partenarial en trois phases :

- **Phase A : atelier d'acculturation à la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019**

Un atelier sera organisé pour présenter les principales dispositions de la loi d'orientation des mobilités. Celui permettra de présenter :

- la définition d'une AOM au sens de la LOM ;
- la cartographie des compétences mobilité ;
- le calendrier réglementaire ;
- les obligations réglementaires des AOM et les leviers de coopération prévus par la LOM.

Cet atelier permettra également à l'ensemble des élus et techniciens des communautés de communes de poser toutes questions complémentaires qu'ils pourraient avoir sur les impacts de la LOM.

- **Phase B : entretiens auprès d'élus et techniciens des communautés de communes**

Des entretiens seront organisés en deux temps :

- dans un premier temps avec les services des communautés de communes pour faire le point sur les compétences portées à l'échelle communautaire et à l'échelle communale et sur les documents de planification existants ou en projet ;
- dans un deuxième temps avec des élus des quatre communautés de communes pour recueillir leur position sur la prise de compétence AOM et les éléments qu'ils identifient en faveur ou en défaveur de la prise de compétence, à la fois à l'échelle communautaire et à l'échelle syndicale.

- **Phase C : atelier « prise de compétence AOM »**

Un atelier sera organisé autour de la prise de compétence AOM. Cet atelier permettra de faire le point, pour les quatre scénarios identifiés ci-dessus :

- la répartition des compétences en lien avec la mobilité entre communes, CC, SIOCA et conseil régional ;
- une analyse AFOM (atouts, faiblesses, opportunités, risques) générale et pour les différentes politiques mobilités qui pourraient être inscrites dans la stratégie à venir ;
- une estimation des incidences financières à la fois en terme de dépenses (moyens humains et financiers) et en terme de recettes (recette tarifaires des services mis en place, perception du versement mobilité).

Une contribution de la collectivité est demandée à hauteur de 50 % du coût de cette intervention, soit une subvention à hauteur de l'ordre 8 000 € par la collectivité.

Le SIOCA propose de répartir la participation financière des collectivités de la manière suivante :

Nom de la Collectivité	Montant de la subvention
SIOCA	1 600 €
Douarnenez Communauté	1 600 €
CC Cap-Sizun Pointe du Raz	1 600 €
CC Haut Pays Bigouden	1 600 €
CC Pays Bigouden Sud	1 600 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 000 €</b>

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical décide :

- **de valider** la proposition d'accompagnement du CEREMA vers la prise de compétence « AOM » du territoire de l'ouest Cornouaille ;
- **de solliciter** une contribution exceptionnelle de 1 600 € auprès de chacune des quatre Communauté de Communes pour couvrir le coût de l'étude d'accompagnement du territoire vers la prise de compétence « AOM ».

Pour extrait conforme,  
La Présidente,  
Florence CROM

